

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya : Sétif

Daira : Ain Arnat

Commune : Ain Arnat

Nif : 41500200001904101025

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

D'UN MARCHE N°: 05 /2026

- Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°:15/247 du:16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- Le président de l'assemblée populaire communale Ain Arnat-wilaya de Sétif informe les soumissionnaires ayant participé A l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimale concerne : **REALISATION DE LA ROUTE MENANT AU CIMETIERE DE BOUNECHADA AVEC PARKING** publiée dans les quotidiens **EL MOUHTAREF** en date du : **15/02/2026** et **Le courrier d'Algérie** date du : **16/02/2026** et BOMOP et les journaux électronique **L'espoir libère** date du **17/02/2026** et **DZ WATCH** date du : **17/02/2026**

Après la réévaluation des offres techniquement et financièrement par la commission d'ouverture, L'opération est attribuée provisoirement à l'entreprise suivant :

ENTREPRISE	OPERATION	NIF	MONTANT TTC (DA)	Délai EXECUTION	CONDITIONS DE SELECTION
SNC BELHADI ABBES ET CIE ETP TCE SETIF	REALISATION LAROUTE DE MENANT AU CIMITIERE BOUNECHADA AVEC PARKING (REALISATION)	000819008790777	12 815 705.00	04 MOIS	OFFRE MOINS DISSANT QUALIFIE TECHNIQU EMENT

Un délai de dix (10) jours est accordé aux soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offre pour introduire leurs recours apurés de la commission des marchés publics de l'APC Ain Arnat Conformément à l'article 82 du décret présidentiel sus-cité et l'article 56 loi n° 23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales aux marchés publics.

AIN ARNAT LE :

LE PRESIDENT DE L'APC